

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 (2021-2026)  
de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s)  
demandant d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives  
et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur**

En séance du 11 octobre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 25 de Mmes et M. B. Noll, V. Mauron et J.-M. Pellaux lui demandant d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur.

### Résumé du postulat

L'accès aux jeux et aux loisirs sont des droits fixés par la Convention des droits de l'enfant (ONU\*). En 2019, plus de 6'000 enfants de moins de 16 ans vivent dans la ville de Fribourg.

Depuis quelques années, pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents, la Ville de Fribourg a mis un accent important sur la modernisation et la construction de plusieurs aires de jeux. Si ces aires de jeux donnent différentes possibilités de découverte et d'amusement, il n'existe pas d'emplacement pour les enfants et les jeunes qui offre suffisamment d'espace pour le jeu libre, l'invention et l'expérimentation. En d'autres termes, il manque dans la ville de Fribourg une place de jeux où les enfants et les adolescents peuvent façonner et déterminer leur environnement (de jeux) et ainsi développer leurs compétences physiques, mentales et sociales. Le jeu libre, l'initiative personnelle et la créativité y seraient encouragés. Une aire où, avec les conseils et l'aide des adultes, il serait possible de créer des équipements de terrain de jeux, de construire ou d'apprendre à utiliser soigneusement les ressources. De tels espaces de jeux et d'aventure ont été développés dans de nombreuses villes suisses, d'une part dans des espaces extérieurs (aire de jeux "Schützenweg" à Berne, aire de jeux Robinson à Bienne) et d'autre part intérieurs (aire "Bimano" à Berne, aire "Spielestrich Kaserne" à Bâle). Les expériences menées dans ces différentes villes montrent que de tels espaces permettent également un renforcement de la cohésion sociale et de la participation en mettant en présence un public intergénérationnel et en proposant un espace qui permet la réalisation de projets.

Pour les deux types d'espaces de jeux, l'implication des partenaires locaux, des enfants et des jeunes serait envisagée. La création de tels espaces dans notre ville signifierait une valeur ajoutée pour les familles et constituerait une avancée vers les objectifs de l'agenda (3, 4, 11).

\* Article 31 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989, entrée en vigueur en Suisse en 1997

## 1. Préambule

Le postulat n° 25 interroge sur la typologie des places de jeux proposée par la Ville de Fribourg. Le postulat demande ainsi la possibilité de construire des aires de jeux créatives et participatives en ville de Fribourg.

Se basant sur l'inventaire existant, un Programme Places de jeux, porté par le Service d'urbanisme et d'architecture, a été élaboré et s'inscrit dans la Stratégie Enfance et jeunesse "Grandir en ville de Fribourg", lancée par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

## 2. Programme Places de jeux

Les places de jeux offrent des possibilités de découverte et d'amusement. Jusqu'à présent, elles font l'objet de rénovations ou d'assainissements ponctuels. Depuis 2016, chaque année un réaménagement d'une place de jeux a vu le jour. Toutefois, pour l'ensemble de ces aménagements, il n'existe actuellement pas de stratégie globale permettant d'orienter la vision souhaitée et les principes d'aménagement à introduire au cahier des charges pour le réaménagement des aires de jeux entretenues par la Ville de Fribourg.

C'est pour cette raison que le Conseil communal a lancé le Programme Places de jeux, définissant une ligne de conduite claire et cohérente quant aux aménagements ludiques et paysagers.

Mis à jour tous les 5 ans, le programme fixe les étapes de planification des places de jeux à créer, à réaménager ou à supprimer et établit les budgets correspondants.

Il prévoit une mise à jour de l'inventaire, calquée sur les législatures, des étapes de réalisation et des budgets.

Le programme a fait objet d'une coordination soutenue, permettant ainsi d'approfondir et donner une dimension complète de la planification des places de jeux.

La thématique des places de jeux regroupe un ensemble de services et de secteurs concernés (tableau ci-dessous):

Service d'urbanisme et d'architecture	Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale	Service des sports	Service de la culture
Secteur développement urbain	Secteur de la cohésion sociale		Secteur de la promotion culturelle
Secteur parcs et promenades			
Secteur projets urbains			
Secteur d'architecture des bâtiments			

### **3. Principes d'aménagement**

Se basant sur ce programme élaboré, le Conseil communal vise à intégrer différents principes d'aménagement.

#### **3.1 Places de jeux naturelles et végétalisées**

Les apports de la nature en ville dont l'homme bénéficie sont largement documentés: contribuer à améliorer la santé humaine, apporter un sentiment de bien-être, réguler la chaleur urbaine, filtrer les polluants, réguler les eaux de pluie, polliniser, etc. La présence de la nature répond ainsi à divers enjeux que l'on confronte en milieu urbain et les places de jeux ont leur rôle à jouer.

La végétalisation des places de jeux et les matériaux naturels (bois, copeaux, etc.) comportent des avantages significatifs, notamment pour les enjeux pédagogiques, climatiques, écologiques et esthétiques.

#### **3.2 Rencontre et cohésion sociale**

Les places de jeux jouent un rôle de lieu de rassemblement important. Les nouveaux aménagements et réaménagements doivent intégrer la vocation d'espace de rencontre, favorisant ainsi la convivialité, notamment par du mobilier adapté et fonctionnel.

De manière plus spécifique, les places surtout destinées aux plus petits enfants devraient être équipées en suffisance de bancs et/ou d'espaces de détente car ils sont généralement accompagnés. Chaque quartier devra compter au minimum une place de jeux agissant comme véritable lieu de rencontre, favorisant une dynamique intergénérationnelle.

De plus, le sentiment de sécurité joue un rôle important et les places de jeux doivent être un lieu où chacun se sente à l'aise.

#### **3.3 Inclusion et accessibilité**

L'inclusion s'applique à tous, notamment les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap en considérant la norme SN 640 075 "Espace de circulation sans obstacles" et son annexe formative. Elle concerne aussi toutes les catégories d'âge (enfants, adolescents, adultes et aînés) et le genre (ou le non-genre).

Les places de jeux existantes doivent être accessibles à tout public et des mesures pour les rendre accessibles et installer des engins inclusifs et adaptés sont nécessaires. Une définition d'étapes établira la temporalité des rénovations ponctuelles sur les aménagements existants pour les rendre accessibles et adaptées aux PMR et aux personnes en situation de handicap.

### **3.4 Mouvement et santé**

La place de jeux représente un espace de mouvement qui permet notamment le développement des compétences et aptitudes:

- de motricité;
- de coordination;
- de vision de l'espace;
- sociales;
- etc.

Les aménagements ludiques doivent ainsi intégrer l'enjeu du mouvement et du développement physique et cognitif des utilisateurs. Les activités varient selon les tranches d'âges visées. Les engins pour exercices physiques sont destinés principalement aux jeunes entre 12 et 16 ans et plus<sup>1</sup>.

### **3.5 Créativité**

Le Programme Place de jeux préconise des engins et activités de jeux favorisant la créativité. Aménager une ou plusieurs aires de jeux où les enfants et les adolescents peuvent façonner et déterminer leur environnement (de jeux) et ainsi développer leurs compétences physiques, mentales et sociales est un objectif pour la Ville de Fribourg.

Néanmoins, les normes sécuritaires d'aires de jeux similaires à Bimano, au Schützenweg ou les aires de jeux Robinson ne permettent pas à la Ville d'en assurer la gestion. Cela dit, il serait possible à la Ville de mettre à disposition une de ses parcelles pour mandater un partenaire qui s'occuperait de la gestion de la place de jeux et de l'accompagnement des activités.

### **3.6 Sécurité**

Les places de jeux satisfaisant aux exigences de sécurité de la norme SN EN 11 76 permettent d'éviter des accidents. Une planification prévoyante, une exécution professionnelle des travaux et un entretien régulier permettent d'identifier et de réduire les risques à temps.

### **3.7 Participation**

Dans le but de favoriser l'intégration en tenant compte de la diversité (objectif du programme de législature 2021-2026), la participation citoyenne est impérative. Dans le contexte du développement d'une politique des quartiers, les démarches participatives sont essentielles pour comprendre les besoins de la population, principale bénéficiaire des aménagements de jeux.

Les habitant·e·s sont invité·e·s à participer activement à la création ou au réaménagement de places de jeux. Les besoins et les envies de celles et ceux qui fréquentent les lieux nourrissent le projet depuis ses débuts. Tous les principes d'aménagement doivent être abordés lors des démarches participatives.

---

<sup>1</sup> "Guide des places de jeux et de mouvement en Suisse romande", réalisé par RADIX Suisse Romande avec le soutien de la Loterie Romande, dans le cadre des programmes "Alimentation et activités physiques" des cantons romands.

Les types de participation sont définis dans le cadre de chaque projet impliquant une place de jeux. Le coût des démarches participatives doit être intégré au budget du projet.

Les acteurs impliqués dans les processus participatifs varient selon le projet:

- Les Services/Secteurs de la Ville de Fribourg concernés par les travaux pour le réaménagement d'une place de jeux;
- Le Secteur de la cohésion sociale du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale;
- Les Associations de quartier;
- Les habitant·e·s riverain·e·s au projet de la place de jeux et les utilisateurs·trices de la place de jeux (en particulier les enfants);
- Partenaires privés et/ou semi-privés (association socio-culturelle, spécialiste technique, etc.).

Pour exemple, une démarche participative en trois phases a été appliquée à la requalification de la place Vignettaz-Daler, permettant à la population et tout spécialement aux enfants de s'exprimer sur ses besoins. Les objectifs tirés de la première phase (définition des objectifs) ont été intégrés dans l'appel d'offres.

#### **4. Etapes futures - L'étape 1 du programme (2021 – 2026)**

Une réflexion basée sur l'inventaire 2021 a mis en lumière les aménagements à rénover, à supprimer et à créer. Ceux-ci ont été complétés par un degré de priorité établi selon les critères ci-dessous et temporalisés selon les législatures:

- priorité élevée (2021-2026): aménagements situés à un emplacement clé et nécessitant une rénovation et/ou restructuration urgente et/ou s'inscrivant dans un projet d'aménagement imminent;
- priorité moyenne (2026-2031): aménagements nécessitant une rénovation ou restructuration à moyen terme, basé sur le dernier aménagement;
- priorité faible (au-delà de 2031): aménagements nécessitant une rénovation ou restructuration à long terme, basé sur le dernier aménagement.

Un point sera établi tous les 5 ans pour:

- exposer ce qui a été réalisé;
- exposer et justifier ce qui n'a pas été réalisé;
- mettre à jour l'inventaire;
- établir le bilan des places (ré)aménagées (enquête de satisfaction auprès des utilisatrices et utilisateurs);
- mettre à jour la temporalité (étapes).

L'étape 1 (2021-2026) comprend les éléments suivants:

	Nom de la place de jeux	Type de travaux prévus
4.1	Centre de quartier du Schoenberg	Nouvel aménagement financé par les propriétaires – Coordination Ville / propriétaires
4.2	Différentes places de jeux	Aménagements PMR: améliorer l'accessibilité sur différentes places (Ecole du Bourg et autres places à identifier)
4.3	Espace de jeux intérieur	Rénovation et assainissement des locaux se prêtant à une transformation – piste à poursuivre
4.4	Vignettaz-Daler	Espace famille et de rencontre – Aménagement d'une place de jeux au sein d'un parc
4.5	Etang du Jura	Espace famille et de rencontre – Réaménagement complet de la place de jeux et du parc
4.6	Grand-Places 2	Halte de jeux ou espace famille – Réaménagement de la place de jeux
4.7	Ecole de la Neuveville	Place de jeux d'école – Réaménagement de la place de jeux en coordination avec les objectifs du projet de revitalisation de la Sarine

#### **4.1 Centre de quartier du Schoenberg**

Cette place de jeux privée, entretenue par la Ville alors qu'aucune convention n'existe, se situe dans un emplacement à divers enjeux. En mauvais état et victime de déprédations, cet aménagement doit être requalifié: établissement d'une convention et réaménagement de la place de jeux financé par les propriétaires. Une collaboration avec l'association socio-culturelle REPER, dont le centre d'animation se situe à proximité, peut être considérée dans le futur.

#### **4.2 Différentes places de jeux**

Dans le but d'améliorer l'accessibilité des places de jeux existantes, des rénovations et/ou réaménagements ponctuels sont nécessaires.

La place de jeux de l'école du Bourg est prioritaire pour améliorer l'accessibilité et l'installation d'engins inclusifs.

D'autres places seront évaluées selon ce critère et adaptées en conséquence.

#### **4.3 Création d'une place de jeux: Espace de jeux intérieur**

Un aménagement intérieur enrichira l'offre en places de jeux en ville de Fribourg. A l'image du concept de Bimano (alliant activités pour enfants et espaces sportif intérieur – escalade), un emplacement pourrait être défini. Les lieux pouvant offrir de telles opportunités sont identifiés mais les investigations doivent se poursuivre, notamment en lien avec le niveau de financement et de subventionnement.

A proximité de Fribourg, Forum Fribourg vient d'ailleurs de diffuser un appel d'offres pour des activités de loisirs dans la halle. Cet espace pourrait ainsi offrir aux entreprises privées la possibilité de déposer des concepts.

#### **4.4 Vignettaz-Daler**

La place Vignettaz-Daler est sujette à une requalification inscrite dans la mesure A du PA2 (31.10). L'inventaire démontre un manque d'équipements ludiques publics dans le secteur. Ainsi, ce projet intègrera un aménagement de jeux.

La démarche participative a mis en lumière les besoins et souhaits des utilisatrices et utilisateurs pour la place. Le projet vise à intégrer des jeux naturels qui bénéficient de l'ombrage apporté par les grands arbres déjà présents. Le terrain de sport, fortement utilisé, sera rénové et optimisé.

#### **4.5 Etang du Jura**

Le secteur de l'étang du Jura est composé d'un étang, d'une place de jeux, d'une terrasse avec pistes de pétanques, d'un parc, d'une prairie fleurie ainsi que d'un espace goudronné destiné à l'accueil de forains. L'espace est donc conséquent et le potentiel pour un réaménagement d'une place de jeux importante est élevé.

Ce secteur sera sujet à un assainissement et à une requalification. La place de jeux située dans le secteur devra être entièrement réaménagée.

L'emplacement est identifié comme place de jeux de grande taille pouvant particulièrement intégrer des aménagements adaptés pour les PMR (type La Cigale à Lausanne).

La surface disponible élevée permet également de conjuguer la place de jeux à l'expression culturelle (théâtre, chant, etc.) et d'éventuelles manifestations sportives. Un espace peut également être destiné à la découverte de la nature et/ou à des activités scolaires.

#### **4.6 Grand-Places**

Le quartier des Places, en plein centre-ville, est particulièrement pauvre en aménagements ludiques de qualité. Les Grand-Places seront sujet à une requalification dont la réalisation n'est pas prévue à court et moyen terme. C'est pourquoi un réaménagement de la place de jeux existante est prévu, dans le but de combler ce manque avant la requalification du secteur 2 des Grand-Places. La place de jeux Grand-Places 1, vouée à disparaître (absence d'engins), c'est Grand-Places 2 qui a un potentiel de consolidation. Situé à proximité du restaurant Gemelli, cette place de jeux peut être bonifiée en ajoutant des engins et/ou jeux ludiques pédagogiques de qualité.

Un concept d'aménagement éphémère évolutif peut être considéré, notamment en partenariat avec le Service de la culture (proximité du théâtre Equilibre). Le but n'est pas d'agrandir de manière excessive la surface de jeux, car l'étendue herbeuse est fréquemment utilisée comme espace de détente et de sport (football, frisbee, cricket, etc.). L'installation de toiles ou de parasols pour l'ombrage dû à l'absence d'arbre sur la place est une réponse quant à l'enjeu de l'ensoleillement. D'ailleurs, l'installation de parasols et de transats par exemple permet des manifestations culturelles supplémentaires (cinéma, théâtres, etc.).

#### **4.7 Ecole de la Neuveville**

Relativement minérale, cette place de jeux représente un potentiel significatif en matière de végétalisation. En effet, rendre cet emplacement plus naturel lui permettrait, au vu de la proximité de la Sarine et de la nature, de s'intégrer harmonieusement dans son environnement.

Bien qu'un budget soit prévu pour réaménager la place de jeux et que l'étude et la réalisation sont respectivement prévus pour fin 2022 et fin 2023, le revêtement en gomme est en mauvais état. Celui-ci doit être changé afin de maintenir l'aménagement accessible aux utilisateurs. Ce changement est prévu à l'automne 2022.

Le postulat n° 25 est ainsi liquidé.